

Unité de Formation par Apprentissage



BP Aménagements Paysagers

Certification de niveau 4 – diplôme en Unités capitalisables (UC)
Parcours de formation : Apprentissage

Métiers visés

Ouvrier qualifié en aménagements paysagers ou chef d'équipe en travaux d'aménagements paysagers

Employeurs

Employeurs publics : collectivités, communautés de communes, Ministères...

Employeurs privés : entreprises du paysage

Poursuite d'études

Insertion directe à l'emploi ou poursuite en CS selon niveau (Construction paysagère ou Arboriste Elagueur)

Inscriptions et renseignements

UFA de la Chambre d'agriculture de l'Aisne

5, rue des minimes
02000 LAON

03 23 23 78 00

cfaca02@aisne.chambagri.fr
cfa-agricole-aisne.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Tout diplôme de niveau 3 (CAPA ou BPA) en aménagements paysagers.

Modalités de recrutement : Dossier, tests de positionnement et entretien individuel

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Préparer au métier d'ouvrier qualifié en aménagement d'espaces verts et/ou de chef d'équipe en travaux d'aménagements paysagers.
- Réaliser, à partir de directives précises, les travaux d'aménagements paysagers notamment les travaux de création et d'entretien des espaces paysagers.
- Être responsable de la bonne réalisation des tâches confiées.
- Faire preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches.

DUREE DE LA FORMATION

- 2 ans de formations dont 17 semaines en centre de formation par année.
- Durée totale 1050 H en centre de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

- Uc 1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- Uc 2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- Uc 3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- Uc 4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Uc 5. Mettre en place des infrastructures
- Uc 6. Ucare : réaliser la multiplication des végétaux

MOYENS PEDAGOGIQUES

L'UFA met à disposition le matériel nécessaire et adapté pour effectuer les apprentissages en mode projet :

- des salles de cours,
- un atelier et un terrain d'application,
- du matériel manuel et mécanisé (mini-pelle, tracteur...),
- des matériaux variés et divers pour les séances de travaux pratiques.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'UFA est signataire de la charte de l'Agefiph.

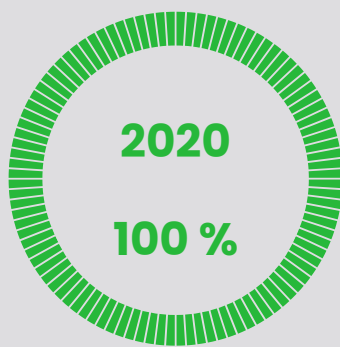
L'accompagnement de chaque personne en situation de handicap (PSH) est un engagement fort pour l'enseignement agricole public. Adaptation possible selon le handicap.

STATUT/INDEMNISATION/FINANCEMENT

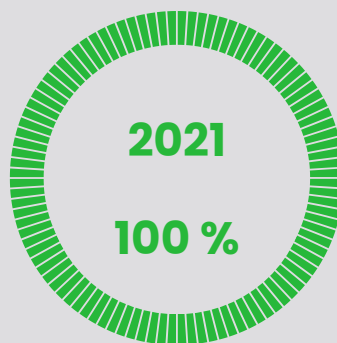
Contrat d'apprentissage :

- L'apprenti possède le statut de « salarié d'entreprise » à part entière et est rémunéré.
- Le salaire varie en fonction de l'âge et de l'expérience de l'apprenant dans l'apprentissage.
- La formation est gratuite pour les apprentis.

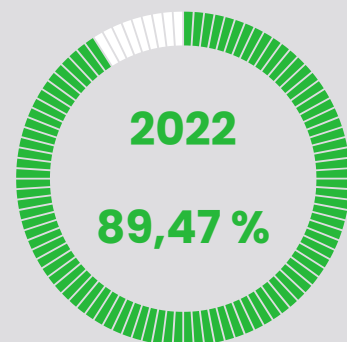
TAUX D'OBTENTION DES CANDIDATS PRESENTÉS AU DIPLÔME



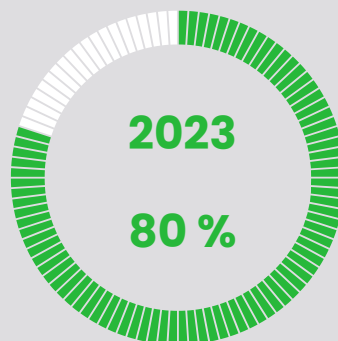
Sur 10 candidats



Sur 15 candidats

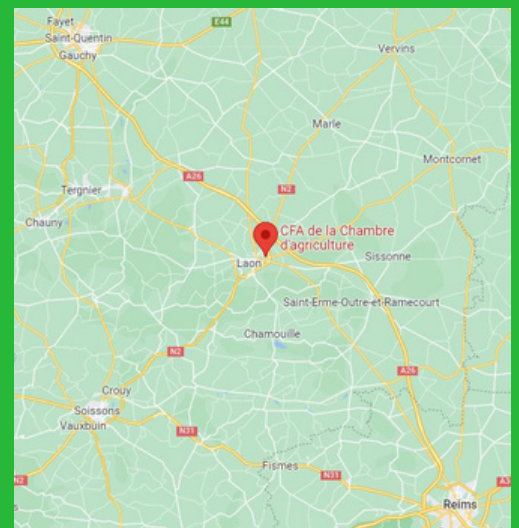


Sur 19 candidats



Sur 10 candidats

INFORMATIONS PRATIQUES



Station Bus TUL à proximité



Accessible par train depuis Reims, Paris, Soissons, St Quentin et Hirson



Parking voitures à proximité
Parking 2 roues sécurisé



Cantine midi & soir



Internat garçons



Une salle d'évolution sportive,
2 terrains de football



Une salle multimédia



Accessibilité handicapé

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Unité de Formation par Apprentissage